

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Jeudi 10 avril 2025 à 17 heures 30

Salle du conseil municipal -Mairie de Bonifacio

Sous la présidence de

Monsieur Jean-Charles ORSUCCI

Maire de Bonifacio

ROCCHI SERENI Frédéric est élu secrétaire de séance et procède à l'appel.

Sont Présents :

BEAUMONT Francis – CATOIRE Jonathan - CULIOLI VICHERA Marie-Josée – DAVER
Claudie - GAZANO Pierre - LE ROLLAND Jean-François - LOPEZ Denis - MERMET
Véronique – ORSUCCI Jean-Charles - PIRIOTTU Roxane – ROCCHI-SERENI Frédéric -
SERRA Jeanne - TAFANI Patrick – ZURIA Carine

Le quorum fixé à 12 membres est donc atteint

Sont excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

ARCADU Chantal : pouvoir à ORSUCCI Jean-Charles

BOHN Joseph Antoine : pouvoir à GAZANO Pierre

CULIOLI Marie Noelle : pouvoir à SERRA Jeanne

DEGOTT- SERAFINO Claude : pouvoir à CATOIRE Jonathan

DI MEGLIO Alain : pouvoir à CULIOLI VICHERA Marie-Josée

DRIDI Jamel : pouvoir à DAVER Claudie

FABY Marie-Antoinette : pouvoir à BEAUMONT Francis

MORACCHINI Odile : pouvoir à LOPEZ Denis

QUINTERNET Thierry : pouvoir à TAFANI Patrick

La séance est retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Bonifacio « Ville Ambassadrice du Don d'Organes »

Avant de débiter ce Conseil Municipal consacré au budget, Monsieur le Maire donne la parole à Claudie DAVER, conseillère municipale, qui expose sa proposition de soutenir le don d'organes et de tissus en proclamant **Bonifacio « Ville ambassadrice du don d'organes »**.

Le don d'organes est un acte de générosité et de fraternité gratuit et anonyme qui permet de sauver des vies ; au nom de la solidarité nationale, selon la loi nous sommes tous donateurs d'organes et de tissus, sauf en cas d'inscription au registre national des refus, ou si notre opposition a été communiquée à des proches.

Cependant, malgré ce principe de consentement présumé, le don d'organes est mal connu des Français : bien que plus de 80 % des français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé à ses proches, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut avoir lieu, alors que 27 000 personnes sont en attente de greffe. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes alors que ceux-ci « existent ». Un seul donneur peut sauver jusqu'à 8 vies.

La commune de Bonifacio pourrait apporter de la visibilité à cette cause et soutenir le don d'organes et de tissus en devenant signataire de la charte « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » (VADO) aux côtés du collectif Greffes +.

Ce collectif formé de 8 associations concernées par le don d'organes, de tissus et par la greffe en France œuvre activement pour promouvoir le don et favoriser les greffes.

La signature de cette charte se concrétisera par l'installation d'un ou plusieurs panneaux « Ville Ambassadrice du Don d'Organes », comprenant le ruban vert, symbole du don d'organes au même titre que l'est le ruban rouge contre le SIDA ou le ruban rose contre le cancer du sein, en le(s) tenant toujours visible(s).

Ce panneau sera l'emblème d'une ville généreuse, solidaire et ouverte, à l'image des 700 autres villes ambassadrices de France (dont 3 en Corse).

La commune de Bonifacio pourra, à sa discrétion, intensifier ce soutien par différentes actions complémentaires notamment :

- l'organisation d'évènements permettant d'échanger autour de la thématique, notamment la journée du 22 juin, journée nationale de réflexion sur le don d'organes et de reconnaissance aux donateurs
- des interventions dans les établissements scolaires avec le soutien du personnel enseignant
- la mise en place d'un « arbre de vie », lieu de recueil en remerciements aux donateurs et à leurs proches

- la diffusion via le bulletin municipal la Vusgi ou les médias locaux comme Corse Matin une information auprès des concitoyens sur l'importance de parler en famille du don d'organes
- diffuser l'application dons d'organes pour téléphones portables
- le soutien des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe
- tout autre action que la commune jugera nécessaire, comme par exemple parer le Bastion de vert, comme cela est fait pour la lutte contre le cancer du sein (Bastion rose) et pour la lutte contre le SIDA (Bastion rouge)

L'adhésion de la ville est gratuite, seul l'achat du panneau Ville Ambassadrice du don d'organes » est à la charge de la commune. Des dépenses éventuelles pourront toutefois être occasionnées si la ville décide de réaliser des manifestations en lien avec la thématique, ou une cérémonie d'inauguration.

Francis BEAUMONT demande s'il existe une limite d'âge pour le don d'organes. Il n'y a pas de limite, un donneur peut donner ses organes à tout âge.

Marie-Josée CULIOLI rappelle que la démarche a été proposée par Pierrette QUILICI, élue municipale de Solenzara, première ville corse ambassadrice du don d'organes. Mme QUILICI est également organisatrice des Virades de l'espoir, événement solidaire pour financer la lutte contre la mucoviscidose.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la signature de la charte « Ville Ambassadrice du Dons d'Organes » et la pose d'un panneau comprenant un ruban vert, symbole du don d'organes et de tissus, et la mention « Ville Ambassadrice du Dons d'Organes » et donne à Monsieur le Maire les moyens de contribuer à l'information des habitants sur ce sujet majeur.

VOTE DU BUDGET

Approbation des comptes financiers uniques 2024

Affectation des résultats 2024

Approbation des budgets principal et annexes 2025

Taxes communales 2025

Pour introduire ce conseil municipal dédié au vote du budget, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des derniers comptes financiers de ce mandat, et du dernier budget prévisionnel à voter avant les élections municipales de mars 2026.

Il ouvre une parenthèse sur le travail réalisé durant le mandat, bien que certaines actions soient sujettes à critiques comme la rampe handicapée de Saint Erasme, fortement discutée par les mécontents, ou l'opération de labellisation Grand Site de France qui suscite également la controverse.

Monsieur le Maire considère pour sa part que Bonifacio a réalisé un exploit, et remercie l'équipe communale, élue par les bonifaciens, et toute l'équipe des fonctionnaires ayant participé à ce qu'est Bonifacio aujourd'hui.

Francis Beaumont est élu président de séance.

Monsieur le Maire sortira de la salle au moment du vote des comptes financiers uniques de l'exercice 2024.

Francis BEAUMONT souligne l'incidence du contexte national suite au vote de la loi de Finances du 14 février 2025, à savoir la dotation de fonctionnement en baisse, la réduction des fonds verts, l'augmentation des cotisations des employeurs publics sur les retraites, l'impact des charges sociales. On note également le contexte international.

Cela implique des décisions qui amèneront des incertitudes et des contraintes, cependant nous œuvrerons avec rigueur pour atteindre notre objectif Bonifacio 21.

Francis BEAUMONT rappelle que le compte financier unique présenté pour l'exercice 2024 est issu de la réforme : le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Jean-Charles ORSUCCI reprend la parole et insiste sur la nécessité de communiquer auprès de la population bonifacienne sur tout ce qui est réalisé pour leur ville, car il semble qu'ils ne réalisent pas le travail accompli. Il remercie le directeur général des services Marc ROCCA SERRA et la comptable de la collectivité Céline VINCI pour leur travail sur le budget avant de s'excuser de devoir quitter la salle et l'assemblée pour une autre réunion. Il reviendra une fois que le budget aura été voté, comme le demande la loi.

Marc ROCCA SERRA salue en premier lieu le travail autonome de Céline VINCI, en raison de l'examen de la Cour régionale des comptes qui a pris beaucoup de temps, et également de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme.

I. Approbation des comptes financiers uniques 2024

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. »

Le budget général de l'exercice 2024, ainsi que les budgets annexes vous sont soumis pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

BONIFACIO - COMMUNE DE BONIFACIO - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 497 783,42	10 417 125,00	27 914 908,42
	Recettes réalisées (1)	B	5 859 968,38	11 636 675,02	17 496 643,40
	Restes à réaliser	C	5 809 123,07	0,00	5 809 123,07
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	14 316 537,13	12 108 924,89	26 425 462,02
	Dépenses réalisées (1)	E	7 207 087,76	10 317 737,03	17 524 824,79
	Restes à réaliser	F	2 104 020,93	0,00	2 104 020,93
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 347 119,38	1 318 937,99	-28 181,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 181 246,29	1 691 799,89	-1 489 446,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 528 365,67	3 010 737,88	-1 517 627,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	3 705 102,14	0,00	3 705 102,14
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-823 263,53	3 010 737,88	2 187 474,35

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation avec une hausse historique à 11,6 millions d'euros, soit 1,5 million de plus qu'en 2023, ce qui est dû à la majoration de la taxation des résidences secondaires, à la fiscalité directe résultant de l'attractivité du territoire.

Pour les dépenses de fonctionnement, leur hausse par rapport à l'exercice n-1 s'explique par l'inflation, les travaux d'équipement de la villa réhabilitée pour accueillir le personnel communal durant les travaux du bâtiment de la mairie, l'investissement réalisé pour mettre en place la tenue unique à l'école, l'augmentation des charges de personnel (+5%) résultant des mesures anti-inflation, le glissement vieillesse, et le renfort de notre administration par recrutement d'agents.

Cependant les dépenses augmentent proportionnellement moins vite que les recettes, et dans la plupart des cas, l'investissement est nécessaire pour permettre d'augmenter les recettes.

Tous budgets confondus, la commune a réalisé 11 millions d'investissement, comprenant la restauration des fortifications, le réaménagement du quartier pisan et la réhabilitation des édifices patrimoniaux, le remplacement de la pelouse du stade, le POPAC, l'automatisation des parkings, la construction et mise en service de l'usine de potabilisation...

BONIFACIO - EAU ASSAINISSEMENT BONIFACIO - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 099 183,20	895 000,00	6 994 183,20
	Recettes réalisées (1)	B	3 134 404,80	932 543,99	4 066 948,79
	Restes à réaliser	C	1 828 361,00	0,00	1 828 361,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 780 587,50	1 019 028,23	5 799 615,73
	Dépenses réalisées (1)	E	3 718 067,27	439 092,67	4 157 159,94
	Restes à réaliser	F	998 852,96	0,00	998 852,96
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-583 662,47	493 451,32	-90 211,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 318 595,70	124 028,23	-1 194 567,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-1 902 258,17	617 479,55	-1 284 778,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	829 508,04	0,00	829 508,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 072 750,13	617 479,55	-455 270,58

BONIFACIO - GESTION DES PARKINGS - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 790 524,50	2 395 000,00	5 185 524,50
	Recettes réalisées (1)	B	725 798,57	2 523 026,49	3 248 825,06
	Restes à réaliser	C	886 182,50	0,00	886 182,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 141 008,57	2 615 958,56	4 756 967,13
	Dépenses réalisées (1)	E	569 962,24	2 356 497,32	2 926 459,56
	Restes à réaliser	F	513 782,43	0,00	513 782,43
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	155 836,33	166 529,17	322 365,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-649 515,93	220 958,56	-428 557,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-493 679,60	387 487,73	-106 191,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	372 400,07	0,00	372 400,07
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-121 279,53	387 487,73	266 208,20

BONIFACIO - PORT DE BONIFACIO - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 770 000,00	4 454 000,00	9 224 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	994 946,63	4 598 038,65	5 592 985,28
	Restes à réaliser	C	20 000,00	0,00	20 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 672 546,33	7 383 156,20	15 055 702,53
	Dépenses réalisées (1)	E	864 070,20	4 189 070,37	5 053 140,57
	Restes à réaliser	F	2 975 569,57	0,00	2 975 569,57
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	130 876,43	408 968,28	539 844,71
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 902 546,33	2 929 156,20	5 831 702,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 033 422,76	3 338 124,48	6 371 547,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 955 569,57	0,00	-2 955 569,57
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	77 853,19	3 338 124,48	3 415 977,67

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	265 662,48	0,00	265 662,48
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	265 662,48	0,00	265 662,48
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-265 662,48	0,00	-265 662,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-265 662,48	0,00	-265 662,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	265 662,48	0,00	265 662,48
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal a élu son président, Monsieur Francis BEAUMONT.

En conséquence, sous la présidence de Monsieur Francis BEAUMONT, adjoint spécial, Monsieur le Maire s'étant retiré ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter les comptes financiers uniques du budget principal et budgets annexes 2024 tels que présentés ci-dessus, reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR	21
CONTRE	

II. Affectation des résultats 2024

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1904

CONSIDERANT qu'en M 57 et en M 4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation

Soit lors du budget primitif si les comptes financiers uniques ont été adoptés préalablement

Soit lors du budget supplémentaire

CONSIDERANT que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement

AYANT entendu l'exposé de Monsieur le Maire

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré et à l'unanimité (23 votes), le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL M 57

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	1.691.799,89
Résultat de l'exercice	1.318.937,99
Résultat exercice cumulé au 31.12.2024	3.010.737,88
Résultat de la section d'investissement cumulé	-4.528.365,67
Solde des restes à réaliser	3.705.102,14
Besoin de financement	823.263,53

Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	1.000.000,00
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	2.010.737,88

BUDGET PORT

M 4

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	2.929.156,20
Résultat de l'exercice	408.968,28
Résultat exercice cumulé au 31.12.2024	3.338.124,48
Résultat de la section d'investissement cumulé	3.033.422,76
Solde des restes à réaliser	-2.955.569,57
Excédent de financement	77.853,19
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	0,00
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	3.338.124,48

BUDGET PARKINGS

M 4

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	220.958,56
Résultat de l'exercice	166.529,17
Résultat exercice cumulé au 31.12.2024	387.487,73
Résultat de la section d'investissement cumulé	-493.679,60
Solde des restes à réaliser	372.400,07

Besoin de financement	121.279,53
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	125.000,00
Report à nouveau créateur en section fonctionnement	262.487,73

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M 49

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	124.028,23
Résultat de l'exercice	493.451,32
Résultat exercice cumulé au 31.12.2024	617.479,55
Résultat de la section d'investissement cumulé	-1.902.258,17
Solde des restes à réaliser	829.508,04
Besoin de financement	1.072.750,13
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	617.479,55
Report à nouveau créateur en section fonctionnement	0,00

BUDGET LOTISSEMENT « ZA MUSELLA » M 57

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	0,00
Résultat exercice cumulé au 31.12.2024	0,00
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	0,00
Report à nouveau créateur en section fonctionnement	0,00

III. Approbation des budgets principal et annexes 2025

Le Maire expose :

VU le décret n° 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

VU les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de M. le Maire,

Après avoir délibéré et à l'unanimité (23 votes), le conseil municipal :

- **ADOPTE le Budget Primitif de la Commune de Bonifacio de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :**

Budget Principal Bonifacio – M57 – 2025		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12.259.258,88 €	12.259.258,88 €
Investissement	18.476.798,07 €	18.476.798,07 €

- **ADOPTE le Budget Primitif Annexe Port de Bonifacio de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :**

Budget Annexe Port de Bonifacio – M4 – 2025		
Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	7.530.124,48 €	7.530.124,48 €
Investissement	7.481.007,76 €	7.481.007,76 €

- **ADOPTE le Budget Primitif Annexe Gestion des Parkings Bonifacio de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :**

Budget Annexe Gestion des Parkings – M4 – 2025		
Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.672.487,73 €	2.672.487,73 €
Investissement	3.276.134,50 €	3.276.134,50 €

- **ADOPTE le Budget Primitif Annexe Eau Assainissement Bonifacio de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :**

Budget Annexe Eau Assainissement – M49 – 2025		
Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	923.000,00 €	923.000,00 €
Investissement	4.639.340,55 €	4.639.340,55 €

- **ADOPTÉ le Budget Primitif Annexe Lotissement communal ZA Musella – Bonifacio de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :**

Budget Annexe Lotissement communal ZA Musella – M57 – 2025		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	265.662,48 €	265.662,48 €

Le bilan établi montre, depuis 2020, un investissement global de 38 millions d'euros ; depuis 2014, 78 millions d'euros ont été investis. En termes de ratio, la commune de Bonifacio dépense l'équivalent d'une commune de 10 000 habitants. Il en est de même pour les recettes.

Avec 1,3 million d'excédent, la capacité de désendettement diminuée est excellente, seulement 7 ans seraient nécessaires pour rembourser la dette.

Une parenthèse est ouverte sur l'importance du mécénat. Le cercle des Grands mécènes s'est étendu grâce notamment au label Villes et pays d'art et d'histoire et à la richesse de notre patrimoine. Monsieur le Maire souligne l'intérêt de continuer dans cette voie.

IV. Taxes communales 2025

Monsieur le Maire expose :

La direction des services fiscaux vient de nous notifier les bases d'impositions 2025 nécessaires au calcul des taxes directes locales ainsi :

Taxe foncière bâtie	10.996.000 €
Taxe foncière non bâtie	89.600 €
Taxe d'habitation	8.818.000 €

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2023 était de 11 % pour la part communale et 12,25 % pour la part départementale revenant à la commune.

Il vous est proposé de maintenir les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que du taux de taxe d'habitation.

Taxe foncière (bâtie)	11%+12,25% = 23,25 %
Taxe foncière (non bâtie)	= 90,63 %
Taxe d'habitation	= 19,11 %
Majoration de taxe d'habitation	= 40 %

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	23
CONTRE	

➤ **DECIDE** de voter, pour l'année 2025, les taux d'imposition des taxes directes ci-après :

Taxe foncière (bâtie)	23,25 %
Taxe foncière (non bâtie)	90,63 %
Taxe d'habitation	19,11 %
Majoration THS	40,00 %

Monsieur le Maire est appelé à ses obligations, la séance est levée à 20h.

Le président de séance

M. ORSUCCI Jean-Charles



Le secrétaire de séance

M. ROCCHI Frédéric